



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Référence : D20005443

Objet : Covid-19/ Politique de la ville

Paris, le **20 AVR. 2020**

Le ministre

à

Mesdames et messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les préfets de
département,

Lors de son allocution le 13 avril, le Président de la République a souligné les risques d'accroissement des inégalités pendant le confinement pour les populations les plus fragiles, notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires.

La crise que nous traversons actuellement impose aujourd'hui plus que jamais de les accompagner et de répondre aux difficultés rencontrées dans ces quartiers, notamment en matière d'éducation et en reconnaissant le travail des associations.

1. Assurer la continuité éducative

Les quartiers font, comme le reste du territoire, face au défi de l'enseignement à distance. Assurer la continuité éducative est encore plus complexe quand toutes les familles ne disposent pas des outils informatiques ou se trouvent plus en difficulté pour accompagner la scolarité de leur enfant.

En complément des actions des collectivités et des associations, vous pouvez d'ores et déjà mobiliser les fonds 2019 encore disponibles des cités éducatives ainsi que jusqu'à 15% des enveloppes 2020 prévues pour les cités éducatives pour des actions de lutte contre la fracture numérique.

Afin de couvrir l'ensemble des besoins dans les QPV, y compris hors périmètre des cités éducatives, nous mobiliserons jusqu'à 5 millions d'euros supplémentaires qui seront délégués sans délai aux préfets de région. Il vous revient en ce sens de recenser les besoins en lien avec l'Éducation nationale et les collectivités dans vos territoires et de les transmettre à l'échelon régional, qui veillera à les intégrer dans l'enveloppe régionale déléguée. J'insiste sur l'urgence à engager rapidement ces crédits pour éviter toute rupture de la continuité éducative.

Nous travaillons également en lien avec Emmaüs Connect qui dispose d'un stock de tablettes et d'ordinateurs, que vous pouvez mobiliser en partie via subvention et qui peut procéder à des livraisons. Vous pouvez contacter l'ANCT (frederic.bourthoumieu@anct.gouv.fr) pour plus d'informations.

Enfin, nous allons amplifier au niveau national le soutien aux associations spécialisées dans le mentorat en s'appuyant sur les initiatives lancées depuis le début de la crise pour augmenter le nombre de jeunes suivis régulièrement en ligne par des mentors.

2. Soutenir les associations de proximité

Chaque jour, au sein des quartiers, les associations se mobilisent, innovent, créent des solutions pour poursuivre cet accompagnement au quotidien, y compris dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons.

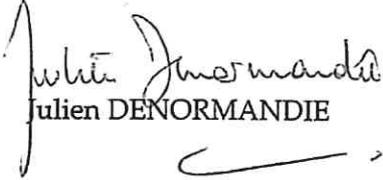
Il est de notre responsabilité collective de soutenir pleinement cette dynamique et les actions mises en œuvre. Je souhaite, en ce sens, que vous puissiez réserver une enveloppe pouvant aller jusqu'à 50 000 euros au sein des crédits du programme 147 qui vous ont été délégués et ce sans attendre la nouvelle programmation des contrats de ville. Cette enveloppe doit vous permettre de soutenir l'action au quotidien de ces acteurs de proximité et les aider à faire face notamment aux dépenses de fonctionnement nécessaires à leur pleine mobilisation durant toute la période de crise que nous traversons. Je vous invite à plafonner cette aide exceptionnelle à 2 500€ par porteur de projet bénéficiaire.

Vous rendrez compte à l'ANCT (anne.beauchesne@anct.gouv.fr), à l'issue de cette période, des crédits que vous avez utilisés dans ce cadre et des éventuels besoins complémentaires en fonction de leur consommation. Les services de l'ANCT se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Par ailleurs, parmi les mesures de simplification que j'avais souhaité mettre en œuvre à travers la circulaire du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine, je vous avais donné la possibilité de financer les associations de proximité non seulement pour ce qu'elles font, mais aussi pour ce qu'elles sont. Alors qu'un certain nombre d'entre elles témoignent aujourd'hui de difficultés qui mettent en péril leur pérennité, j'appelle votre attention sur l'intérêt de mettre en œuvre ce principe dès lors qu'il permet à ces petites associations de poursuivre leur mobilisation au service des publics les plus fragiles.

Enfin, j'appelle également votre attention sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des difficultés rencontrées par les petites associations sur votre territoire, en vous appuyant sur les délégués du préfet, ainsi que, le cas échéant, les centres de ressources de la politique de la ville et tout réseau que vous pourrez utilement mobiliser. Vous identifierez pour chacune d'entre elles les solutions susceptibles d'y être apportées. Sur la base du dispositif de suivi et de traitement mis en place, vous rendrez compte d'ici la fin du mois à l'ANCT (anne.beauchesne@anct.gouv.fr) de la nature des difficultés auxquelles ces petites associations sont confrontées et des solutions mises en œuvre.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et celle de vos services et vous en remercie vivement.


Julien DENORMANDIE

ANNEXE

Tableau de répartition des 5M€ supplémentaires délégués pour lutter contre la fracture numérique QPV Hors cités éducatives	
REGION	MONTANT
Île-de-France	1 415 534
Centre-Val de Loire	144 810
Bourgogne-Franche-Comté	144 321
Normandie	177 758
Hauts de France	695 294
Grand Est	380 535
Pays de la Loire	136 311
Bretagne	86 573
Nouvelle Aquitaine	199 748
Occitanie	347 644
Auvergne-Rhône-Alpes	392 554
Provence-Alpes-Côte d'Azur	511 506
Corse	20 831
Guadeloupe	50 286
Martinique	45 199
Guyane	58 962
Réunion	94 883
Mayotte	61 189
Polynésie	36 062
TOTAL	5 000 000